



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mai 2015
Français
Original : anglais

Trente-sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2162 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 30 juin 2015 et m'a prié de le tenir informé de la situation sur le terrain et de l'application de la résolution. Le présent rapport rend compte des principaux faits survenus depuis mon rapport du 12 décembre 2014 (S/2014/892) et contient une recommandation tendant à prolonger le mandat de l'ONUCI.

II. Situation politique

2. Le paysage politique de la Côte d'Ivoire a été marqué par les préparatifs de l'élection présidentielle du 25 octobre 2015. Les partis politiques constituent de plus en plus des alliances et cherchent à s'assurer le soutien de l'électorat. Le Président Alassane Ouattara et son gouvernement ont continué de promouvoir le dialogue politique avec l'opposition pour alléger les tensions.

3. Le dialogue politique entre le Gouvernement et le Front populaire ivoirien (FPI), ancien parti au pouvoir, a repris le 29 décembre, dans le contexte du cadre permanent de dialogue. Les débats ont porté essentiellement sur la remise en liberté de personnes détenues pour des violations qui auraient été commises durant la crise qui a suivi les élections en 2010 et 2011, ainsi que sur le dégel des comptes bancaires et le droit de retour en Côte d'Ivoire des personnes affiliées à l'ancien régime mais habitant à l'étranger. En décembre et janvier, dans un geste de conciliation, 63 détenus ont été libérés sous caution. Sur les 659 personnes arrêtées dans le contexte de la crise, 321 n'ont pas encore été libérées. Le 21 janvier, les comptes bancaires de 31 associés de l'ancien Président, Laurent Gbagbo, ont été dégelés, parmi lesquels celui du Président du FPI, Pascal Affi N'Guessan. Le Comité chargé de la restitution des sites publics ou privés illégalement occupés a signalé qu'au 1^{er} mai, sur les 1 037 réclamations reçues, 472 avaient abouti à l'évacuation de propriétés illégalement occupées et 155 étaient en cours d'examen.

4. Le dialogue politique élargi entre les partis d'opposition et le Gouvernement, au point mort depuis mai 2014, a repris le 29 janvier, sur des questions qui préoccupent l'opposition, parmi lesquelles le statut qui lui est dévolu, le financement public des partis politiques et les préparatifs de l'élection



présidentielle. Le Gouvernement a accepté, à titre exceptionnel, d'attribuer des ressources financières aux partis politiques avant les élections; au 1^{er} mai, un milliard de francs CFA avaient été débloqués, dont 40 % ont été versés au FPI.

5. Parallèlement, les manœuvres politiques et les activités de précampagne électorale se sont multipliées. Le 6 décembre, le conseil d'administration du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), inactif depuis trois ans, a repris ses activités en vue de renforcer la coalition pour la réélection du Président Ouattara. En décembre également, quatre membres du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), parmi lesquels l'ancien Président de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, Charles Konan Banny, ont fait part de leur intention de se présenter comme candidats à l'élection présidentielle, en dépit de « l'appel de Daoukro » lancé le 17 septembre 2014 par Henri Konan Bédié, Président du PDCI et ancien Président de la Côte d'Ivoire, pour que le RHDP se mobilise derrière le Président Ouattara et fasse de celui-ci son candidat unique.

6. Malgré certaines résistances, la coalition au pouvoir est restée unifiée. Le 28 février, le PDCI a tenu, à Abidjan, son cinquième congrès extraordinaire, au cours duquel plus de 98 % des militants ont voté en faveur de « l'appel de Daoukro », confirmant ainsi que le Président Ouattara serait le seul candidat du RHDP et annulant la décision qu'il avait prise durant son congrès d'octobre 2013 de présenter un candidat. Les quatre membres du PDCI qui avaient annoncé leur candidature ont boycotté le congrès; le parti leur a conseillé de se présenter comme candidats indépendants. Le 8 mars, le Président Ouattara a fait savoir que le Rassemblement des républicains (RDR), parti au pouvoir, fusionnerait avec le PDCI après l'élection présidentielle et qu'aucune modification ne serait apportée à la Constitution avant cette élection, pas même à l'article 35, relatif aux conditions d'éligibilité des candidats à l'élection présidentielle. Des membres de l'opposition et de la société civile ont contesté à plusieurs reprises la capacité du Président Ouattara de se présenter comme candidat en vertu de l'article 35. Le 22 mars, réuni en congrès extraordinaire, le RDR a confirmé officiellement la candidature du Président Ouattara. Par la suite, à l'occasion d'un grand rassemblement organisé à Abidjan le 25 avril, le Président a été reconnu comme étant le seul candidat présenté par le RHDP.

7. Les dissensions au sein du FPI, ancien parti au pouvoir, se sont aggravées, élargissant le fossé entre les partisans du Président du parti, Affi N'Guessan, et ceux de l'ancien Président Gbagbo. Le quatrième congrès du parti, qui devait se tenir en décembre pour élire un président, a été reporté en attendant que les autorités judiciaires se prononcent sur la question de savoir si la candidature de l'ancien Président Gbagbo à la présidence du parti, autorisée par le comité de contrôle du parti, était recevable. Le 29 décembre, statuant sur une demande présentée par Affi N'Guessan, un tribunal d'Abidjan a conclu à l'invalidité de la candidature de Laurent Gbagbo, pour des raisons de procédure. Les hauts dirigeants du FPI ont tenu une série de réunions entre le 22 et le 26 janvier pour tenter de régler la crise interne du parti. Toutefois, au 1^{er} mai, les divisions étaient toujours là.

8. Le 27 février, le Président du FPI a modifié la composition du secrétariat général du parti, contestée par certains dirigeants du parti. Le 5 mars, le comité de contrôle du FPI a destitué Affi N'Guessan de ses fonctions de Président du parti, le jugeant responsable du malaise qui y régnait, et a nommé le Premier Vice-Président, Aboudramane Sangaré, Président par intérim. Le 7 mars, Affi N'Guessan a annoncé

qu'il contesterait la légalité de sa suspension. Le 3 avril, la justice a déclaré Affi N'Guessan seul représentant et dirigeant du FPI. Le 11 avril, celui-ci a fait part de son intention de se présenter comme candidat à la présidence sous l'étiquette du FPI. À ce jour, le congrès du parti qui doit être convoqué par Affi N'Guessan n'a pas encore eu lieu. Cela étant, bien qu'elle n'y ait pas été autorisée, l'aile du parti dirigée par M. Sangaré a tenu, le 30 avril à Mama, village natal de M. Gbagbo, un congrès auquel celui-ci a été élu à la présidence du parti. Le 4 mai, plusieurs cadres du parti affiliés à M. Sangaré ont été arrêtés et placés en détention à Abidjan.

9. Le 6 décembre, la Troisième voie, coalition d'opposition composée de sept partis et dirigée par Mamadou Koulibaly, Président du groupe Liberté et démocratie pour la république, a organisé à Abidjan une réunion au cours de laquelle les partis d'opposition et les dissidents du RHDP, parti au pouvoir, ont décidé de sélectionner un candidat unique représentant l'opposition à l'élection. Le 18 mars, M. Koulibaly a fait savoir que les discussions se poursuivaient au sujet de la formation, avant l'élection, d'une coalition élargie qui comprendrait la Troisième voie, la faction du FPI soutenant M. Sangaré et les quatre candidats dissidents du PDCI.

10. Le 12 décembre, Blaise Compaoré, ancien Président déchu du Burkina Faso, a regagné la Côte d'Ivoire avec sa famille après avoir passé environ trois semaines au Maroc. Le Gouvernement ivoirien lui a fourni un logement à Abidjan. Après que les autorités du Burkina Faso ont annoncé que les Burkinabé vivant en Côte d'Ivoire ne pourraient pas participer à l'élection présidentielle d'octobre 2015 au Burkina Faso, ceux-ci ont manifesté pacifiquement à Abidjan le 13 février pour faire respecter leur droit de vote, reconnu par la Constitution. Environ 4 millions de citoyens burkinabé vivent en Côte d'Ivoire.

Préparatifs des élections

11. Après que l'effectif du Bureau de la Commission électorale indépendante a été porté de six à neuf membres, comme je l'ai mentionné dans mon dernier rapport, les partis d'opposition ont recommencé à participer aux travaux de la Commission. Le 4 décembre, un représentant de l'Alliance des Forces démocratiques de Côte d'Ivoire, coalition d'opposition dirigée par le FPI, a été élu quatrième vice-président et deux postes supplémentaires de secrétaire adjoint ont été confiés à des représentants du parti d'opposition Rassemblement des peuples pour la paix et du RDR, respectivement. Le représentant du parti d'opposition Mouvement des forces d'avenir a lui aussi recommencé à participer aux travaux de la Commission, ce qui a permis au bureau exécutif d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle.

12. Conformément au calendrier électoral fixé par la Commission, le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le 25 octobre et le deuxième tour, le cas échéant, le 22 novembre. Au 1^{er} mai, la commission électorale avait mis en place 512 bureaux de vote dans tout le pays, avec l'aide de l'ONUCI, et déployé des équipes dans 19 lieux situés à l'étranger pour permettre aux citoyens ivoiriens résidant à l'étranger de voter. La collecte de données visant à mettre à jour la liste des électeurs commencera le 18 mai et devrait se terminer au plus tard le 31 août.

13. Le 2 avril, l'Assemblée nationale a adopté 16 modifications au cadre juridique électoral, qui avaient été proposées par la Commission électorale indépendante, parmi lesquelles le droit, pour les électeurs, de s'inscrire et de voter dans la circonscription de leur choix à condition d'y résider ou d'y avoir des intérêts économiques ou sociaux. Le 1^{er} mars, la carte nationale d'identité est devenue le

principal document administratif requis pour l'inscription sur les listes électorales. Cependant, craignant que les frais de délivrance d'une carte d'identité ne soient prohibitifs pour certains, le Gouvernement envisage d'autoriser les électeurs à présenter uniquement leur certificat de nationalité.

14. En décembre, une plateforme d'échange sur les élections facilitée par l'ONU, composée d'intervenants nationaux, y compris des agents électoraux et de représentants des jeunes et des femmes, a été créée en consultation avec la Commission électorale indépendante, dans le cadre de la mission de bons offices de ma Représentante spéciale. Son objectif est de renforcer le dialogue entre les acteurs politiques pour établir un environnement propice à une période électorale transparente, pacifique et associant toutes les parties. L'ONU a également adopté une stratégie de coordination de l'assistance électorale à trois volets, axée sur les questions stratégiques et politiques, les questions techniques et opérationnelles, et la coordination et la cohérence globales. L'ONUCI a aussi commencé à aider les autorités nationales à élaborer un plan pour garantir la sécurité des élections en Côte d'Ivoire.

15. En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mettra en application un projet d'assistance électorale qui visera notamment à promouvoir la prévention des conflits, à renforcer les capacités des commissions locales de la Commission électorale indépendante, à promouvoir l'éducation civique, à encourager la participation des femmes au processus électoral et à former les forces de sécurité nationales. Le coût du projet est estimé à environ 17,3 millions de dollars. Jusqu'à présent, le PNUD et le Fonds pour la consolidation de la paix ont confirmé l'allocation de 300 000 dollars et de 1,5 million de dollars, respectivement, et des promesses de dons ont été reçues de l'Allemagne et du Japon.

Justice nationale et internationale

16. Des progrès ont été faits en ce qui concerne la poursuite des auteurs présumés de crimes commis durant la crise postélectorale; des actions ont notamment été intentées contre des membres civils et militaires de l'ancien régime, au tribunal correctionnel d'Abidjan et au tribunal militaire. La Cellule spéciale d'enquête et d'instruction a continué d'enquêter sur les crimes et les violations graves des droits de l'homme qui auraient été commis par toutes les parties durant la crise postélectorale, même si aucun auteur n'a été traduit en justice. Les poursuites engagées contre des partisans de l'ancien Président Gbagbo pour crimes contre l'État ont continué d'alimenter le sentiment qu'il existe une « justice des vainqueurs ».

17. Le 26 décembre, le procès de Simone Gbagbo, ancienne première dame, et de 78 autres proches de l'ancien Président, accusés, entre autres, de crimes contre l'État, s'est ouvert au tribunal correctionnel d'Abidjan (2 des 83 accusés sont décédés avant l'ouverture du procès, et 2 autres se sont soustraits à la justice). Le 11 décembre, la Cour pénale internationale avait rejeté l'exception d'incompétence soulevée par la Côte d'Ivoire concernant l'action engagée contre Simone Gbagbo et rappelé au Gouvernement son obligation de transférer l'accusée sans délai. Le Gouvernement a demandé à la Cour de suspendre l'exécution de sa décision, demande qui a été rejetée le 20 janvier. Le 10 mars, le tribunal correctionnel d'Abidjan a déclaré Simone Gbagbo et 59 coaccusés coupables d'atteintes à la sûreté de l'État et de crimes connexes. M^{me} Gbagbo, le général Bruno Dogbo Blé,

ancien commandant de la garde républicaine, et le général Vagba Faussignaux, ancien commandant de la Marine nationale, ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de 20 ans et privés de l'exercice de leurs droits civiques pendant 10 ans. Au total, 32 personnalités du FPI, parmi lesquelles Michel Gbagbo et M. Sangaré, risquent l'emprisonnement et la dépossession de leurs droits civiques et ne peuvent donc plus participer aux affaires politiques. Affi N'Guessan, quant à lui, a été condamné à une peine d'emprisonnement avec sursis de 18 mois; les deux parties au procès ont fait appel. La Cour a également condamné les intéressés à verser 1,9 milliard de dollars de dommages et intérêts à l'État. Dix-neuf accusés ont été acquittés.

18. Le 11 décembre 2014, la Cour pénale internationale a confirmé quatre chefs d'accusation pour des crimes constitutifs contre l'humanité, dont le meurtre et le viol, contre Charles Blé Goudé, ancien Ministre de la jeunesse et ancien chef des Jeunes Patriotes. Le 11 mars, la Cour a décidé de joindre les affaires concernant M. Gbagbo et M. Blé Goudé, les accusations retenues contre eux découlant d'allégations de crimes contre l'humanité commis durant la crise postélectorale de 2010-2011. Elle a donc repoussé l'ouverture du procès de l'ancien Président Laurent Gbagbo fixée initialement au 7 juillet.

19. Le 9 mars, l'Assemblée nationale a adopté des projets de loi portant modification du code pénal et du code de procédure pénale ivoiriens, qui visaient à mettre le droit pénal et la procédure pénale en conformité avec les obligations internationales de la Côte d'Ivoire en matière pénale et dans le domaine des droits de l'homme. Les modifications comprennent notamment l'abolition de la peine de mort, la pleine incorporation des infractions énumérées aux articles 5 à 8 du Statut de Rome et l'élimination des prescriptions concernant les poursuites pour crimes contre l'humanité, génocide et crimes de guerre. Le 11 avril, le Président Ouattara a déclaré que le système judiciaire ivoirien était pleinement compétent pour juger les auteurs de crimes commis durant la crise postélectorale; par conséquent, aucun autre accusé ne serait transféré à la Cour pénale internationale. En outre, la grâce présidentielle ne serait accordée qu'à ceux qui demanderaient pardon à leurs victimes et au peuple ivoirien.

20. Le 16 mars, le tribunal militaire d'Abidjan a acquitté le commandant Gnawa Dablé, ancien chef des opérations du camp commando d'Abobo, et le sergent Brice Eric Tano Kamana, accusés d'avoir tiré les obus de mortier qui avaient fait nombre de morts et de blessés parmi la population civile dans le quartier d'Abobo, à Abidjan. Malgré près de quatre ans d'enquête, il n'a pas été possible d'établir les faits. Le ministère public a fait appel.

Réconciliation nationale et cohésion sociale

21. Le 15 décembre, la Commission Dialogue, vérité et réconciliation a présenté officiellement son rapport final et ses recommandations au Président Ouattara. Au 1^{er} mai, le rapport n'avait toujours pas été rendu public. Les recommandations, établies à partir de consultations nationales menées auprès d'un large éventail de la population, portaient essentiellement sur les causes profondes de la crise, la question des réparations et la nécessité de procéder à une réforme politique, administrative et institutionnelle. Durant les trois années de son mandat, la Commission a recueilli 72 483 témoignages, dont 28 064 déclarations faites par des femmes et 757 par des enfants. Le Gouvernement a commencé à appliquer certaines

des recommandations et a notamment mis en place un programme pour l'indemnisation des victimes doté d'un financement initial d'environ 18,5 millions de dollars. Le 24 mars, le Président Ouattara a pris un décret-loi portant création de la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes, qui est chargée d'enregistrer toutes les victimes non identifiées des crises ivoiriennes et leurs ayants droit et de leur proposer soit une indemnisation destinée à réparer le dommage subi, soit la restitution des biens saisis. L'archevêque de Bouaké, ancien Vice-Président de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, a été nommé à la tête de cette commission.

22. En janvier, le Programme national de cohésion sociale a mis au point, avec l'aide de l'ONUCI, un projet de stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale. La stratégie, qui devrait être adoptée par les acteurs nationaux avant l'élection présidentielle, a pour objet de créer une plateforme de collaboration pour ceux d'entre eux qui s'occupent de la justice transnationale et de promouvoir la coordination des initiatives de réconciliation.

23. Les conflits intercommunautaires se sont poursuivis dans l'ouest du pays, provoqués par les litiges fonciers, les expulsions de forêts protégées et l'exploitation des ressources naturelles. On s'est efforcé en priorité d'empêcher que les désaccords et accrochages locaux ne dégénèrent en conflits à grande échelle. Ma Représentante spéciale s'est rendue dans plusieurs localités partout dans le pays pour promouvoir la cohésion sociale et appeler au calme. L'ONUCI a également encouragé les mécanismes traditionnels de règlement des différends et les échanges de vues avec les autorités locales et la population, en particulier les groupes de jeunes. Des débats intercommunautaires ont eu lieu à Divo/Lakota, Jacquenville, Korhogo, Man, Sinfra et Toulépleu, en présence d'environ 200 personnes, dont 20 % de femmes.

24. Le 28 janvier, l'ONUCI et le PNUD ont lancé un programme pilote qui vise à appuyer les mesures prises par le Gouvernement pour donner aux administrateurs locaux et aux conseils de village les moyens de recueillir des données et d'analyser les conflits locaux à des fins de surveillance et d'alerte rapide, l'objectif étant d'atténuer les menaces potentielles à la cohésion sociale. Le programme pilote a ciblé essentiellement les dirigeants locaux et les autorités locales des régions d'Abidjan, Guémon, Kabadougou, Marahoué et Sud-Comoé.

III. Situation sur le plan de la sécurité

25. La situation sur le plan de la sécurité est restée stable dans l'ensemble, mais fragile. Des attaques sporadiques et des affrontements intercommunautaires ont continué à se produire dans l'ouest du pays, près de la frontière avec le Libéria, et des crimes violents tels que des vols à main armée, des actes de banditisme et des violations de domiciles ont été signalés à Abidjan et dans d'autres parties du pays. La période considérée a été marquée par des manifestations et des mouvements de grève fréquents, organisés notamment par des fonctionnaires tels que des enseignants et des gardiens de prison pour protester contre leurs conditions d'emploi, ou par des jeunes et des anciens combattants pour divers griefs. Trois évasions ont été constatées entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mai, qui illustrent les défaillances du secteur pénitentiaire. À l'approche de l'élection présidentielle, les forces de l'ordre et les forces de sécurité ivoiriennes ont continué de voir leur capacité opérationnelle amoindrie par le manque de matériel. Le nombre d'atteintes

à la sécurité mettant en cause des éléments indisciplinés des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, des anciens combattants et des *dozos* (chasseurs traditionnels), bien que toujours élevé, a diminué.

26. Le 4 janvier, à Gobe, près de Tabou, dans le sud-ouest du pays, des soldats des Forces républicaines de Côte d'Ivoire ont arrêté six personnes arrivées en bateau du Ghana et soupçonnées de planifier une attaque contre Tabou. Les soldats ont saisi du matériel, y compris des grenades, des cartes et un plan d'attaque.

27. Le 10 janvier, une quinzaine d'individus non identifiés ont attaqué simultanément les positions des Forces républicaines de Côte d'Ivoire à Dahioké et Grabo. Deux soldats des Forces et un assaillant sont morts, et 1 600 civils ont été déplacés à cette occasion.

28. Le 16 janvier, un groupe d'individus armés a attaqué le village d'Irato, situé près d'Olodio, sur les bords du Cavally, et enlevé neuf civils. Irato avait déjà été attaqué les 11 et 13 janvier. Une équipe déployée un peu plus tard par l'ONUCI à Grabo et Irato a jugé la situation très instable. Le 24 février, les corps de deux Burkinabé tués par balle et brûlés ont été retrouvés à Irato.

29. Le 16 janvier également, un dépôt d'armes et de munitions a été découvert dans une résidence privée près de Bouaké. L'ONUCI a aidé les forces de sécurité ivoiriennes à récupérer 20 roquettes antichar, 10 roquettes antipersonnel, un mortier, des munitions diverses et 11 autres armes.

30. Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mai, plus de 20 enlèvements d'enfants ont été signalés à Abidjan. Un seul enfant a été retrouvé en vie. La plupart des corps présentaient des signes de mutilation ou avaient été démembrés. Les forces de sécurité nationale ont intensifié les patrouilles et arrêté un auteur présumé.

IV. Questions régionales

31. La situation dans la région frontalière avec le Libéria est restée stable dans l'ensemble, malgré les incidents survenus à proximité de la frontière décrits aux paragraphes 26 à 28. Au 1^{er} mai, les frontières de la Côte d'Ivoire avec la Guinée et le Libéria étaient encore fermées par précaution, pour empêcher la propagation de la fièvre hémorragique Ebola, qui a durement frappé ces pays ainsi que la Sierra Leone. Bien qu'aucun cas n'ait été signalé en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a continué de renforcer ses capacités de prévention, de préparation et d'intervention, en coopération avec des partenaires tels que l'Organisation mondiale de la Santé. Les frontières restant fermées, les opérations de sécurité menées conjointement par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'ONUCI et les organismes de sécurité du Libéria et de la Côte d'Ivoire n'ont pas repris, bien que les deux missions continuent d'échanger des informations.

32. Le 10 mars, les Gouvernements ivoirien et libérien ont tenu, avec l'ONUCI et la MINUL, leur troisième réunion quadripartite à Abidjan. La réunion a été l'occasion non seulement de renforcer la coopération bilatérale et d'améliorer la sécurité des frontières, mais aussi de contrôler l'application des accords conclus aux réunions quadripartites de juin 2012 et avril 2013. Les gouvernements des deux pays se sont réjouis de l'amélioration des conditions de sécurité, mais ont reconnu que la situation demeurait précaire dans les régions frontalières. Ils ont convenu de veiller à ce que leurs organismes de sécurité respectifs se réunissent et échangent

des informations régulièrement, et de reprendre les patrouilles terrestres et fluviales le long de la frontière, en collaboration avec la MINUL et l'ONUCI. Ils ont également décidé de tenir la sixième réunion de la commission conjointe Libéria-Côte d'Ivoire pour la coopération bilatérale et la deuxième réunion du conseil mixte des chefs et des anciens.

33. En application de la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité, l'ONUCI a continué de coordonner ses activités avec le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, y compris pour ce qui est du contrôle de l'embargo sur les armes, et de travailler en étroite collaboration avec l'administration douanière ivoirienne.

V. Réforme des institutions chargées de la sécurité

34. Les efforts se sont poursuivis pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité adoptée en septembre 2012, en particulier sur les plans de la décentralisation et la prise en main de la Stratégie par le pays. Cependant, le renforcement des capacités opérationnelles des services nationaux de sécurité a continué de poser problème. Les Forces républicaines de Côte d'Ivoire n'ont pas réussi à combler les vides institutionnels qui existent en ce qui concerne la formation, la discipline et la faible confiance de la population. Bien que déployées dans tout le pays, la police et la gendarmerie ont continué de faire face à des lacunes opérationnelles qui ont nui à l'exécution de leurs tâches liées au maintien de l'ordre et de leurs autres responsabilités essentielles, à quoi est venu s'ajouter le manque de matériel, comme il a été dit au paragraphe 25. À la suite des protestations d'éléments des Forces républicaines de Côte d'Ivoire en novembre 2014, le Gouvernement s'est efforcé de répondre aux griefs en souffrance, en construisant des casernes et en versant rétroactivement les traitements dus. Désireux d'accroître le professionnalisme au sein des forces de défense, le Gouvernement a annoncé le 14 janvier que les sous-officiers ne pourraient pas occuper des postes de commandement au sein des forces sans un diplôme certifiant qu'ils ont suivi un entraînement au combat adapté.

35. La décision du Gouvernement de réorganiser l'armée a conduit à l'adoption, le 9 mars, d'une loi sur l'organisation de la défense nationale et des forces armées ivoiriennes, qui vise à améliorer encore les compétences professionnelles des membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire en définissant des critères clairs pour la promotion, les avantages sociaux et la retraite. L'ONUCI a fourni un appui technique aux membres de la Commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale, en particulier sur le contrôle démocratique. Cette nouvelle loi, qui remplace la précédente datant de 1961, doit renforcer l'efficacité et la gouvernance du secteur de la défense en harmonisant les conditions applicables à la mobilisation générale, en reconnaissant le rôle clef joué par le Conseil national de sécurité sur les questions de défense, en établissant un comité de coordination de la défense et en définissant les conditions d'une intervention militaire dans les opérations de maintien de l'ordre et de sauvetage.

36. En février, avec l'aide de l'ONUCI, le Gouvernement a approuvé un plan national de formation de la gendarmerie pour la période de 2015 à 2019. Il a continué de s'efforcer d'améliorer la représentation équilibrée des sexes dans ce secteur, en encourageant les femmes à s'inscrire à l'école de gendarmerie. Le Fonds

pour la consolidation de la paix a appuyé un projet qui prévoit la mise à disposition de logements adaptés aux besoins des recrues de sexe féminin.

37. En décembre 2014, avec l'aide de l'ONUCI, le Conseil national de sécurité a créé, dans les régions d'Indenié et Mé, des comités de sécurité composés de représentants de la société civile, des institutions de sécurité nationale et des autorités locales chargés de mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité au niveau local. Un mécanisme de sélection du personnel pour la police et la gendarmerie a également été mis en place. Un poste de police à Tiebissou et des brigades de gendarmerie à Abengourou, Divo, Fresco, Guitry, Lakota et Satama-Sokourou ont bénéficié de projets à effet rapide.

38. Dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, l'ONUCI, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des partenaires nationaux se sont efforcés de mettre en place la nouvelle cellule de lutte contre la criminalité transnationale.

VI. Désarmement, démobilisation et réintégration

39. L'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a annoncé qu'au 1^{er} mai, 50 121 ex-combattants, dont 3 780 femmes, avaient été désarmés et démobilisés et avaient reçu une aide à la réintégration. Après révision, le nombre total de ces ex-combattants devrait s'établir à 64 000 d'ici au 30 juin 2015. Pour respecter le délai, le nombre d'ex-combattants participant au processus de désarmement, démobilisation et réintégration a nettement augmenté. Cependant, l'influence que certains anciens commandants de zone continuent d'exercer reste problématique, notamment pour ledit processus, comme le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire l'a fait observer dans son rapport du 13 avril 2015 (S/2015/252).

40. Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mai, l'Autorité a conduit, avec l'aide de l'ONUCI et du Service de la lutte antimines de l'ONU, 136 opérations de désarmement et de démobilisation, à l'occasion desquelles le Service a détruit 474 armes. Durant cette période, 4 374 ex-combattants, dont 398 femmes, ont remis 377 armes, 349 138 cartouches d'armes de petit calibre et 1 814 engins explosifs. La majorité des participants à ces opérations étaient des associés des Forces républicaines de Côte d'Ivoire ou d'anciens éléments des Forces nouvelles.

41. Au 1^{er} mai, 45 685 ex-combattants au total avaient été réintégrés et 11 541 suivaient des programmes de réinsertion. L'ONUCI a aidé le Gouvernement dans cette action en mettant en œuvre 79 projets de réinsertion locale visant à renforcer la sécurité des collectivités et la cohésion sociale, à consolider le programme de collecte des armes et à verser l'indemnité de transition à quelque 44 542 ex-combattants.

42. Pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé d'inscrire tous les ex-combattants à son programme de désarmement et de démobilisation d'ici au 30 juin 2015, l'Autorité a intensifié ses activités de sensibilisation. Parallèlement, l'ONUCI et le Service de la lutte antimines de l'ONU ont appuyé la mise en œuvre de 10 programmes de lutte contre la violence au niveau local dans l'ouest du pays pour 1 660 personnes, dont 520 femmes. Des informations font état d'une présence plus marquée d'ex-combattants dans l'ouest du pays ainsi qu'à Bouaké, où la participation aux opérations de désarmement et de démobilisation est restée faible.

L'ONUCI a également continué de collaborer avec l'Autorité pour l'aider à définir l'orientation des activités de réinsertion pour l'après-2015.

43. Avec l'aide du Service de la lutte antimines de l'ONU, la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre a conduit sept opérations de collecte d'armes auprès des civils, au cours desquelles elle a rassemblé 272 armes et 514 munitions pour armes de petit calibre. Au 1^{er} mai, il ressortait des statistiques du Gouvernement que 29 071 armes, dont 8 864 grenades, 2 872 explosifs et 1 585 507 munitions, avaient été réunies. En janvier, 18 tonnes d'armes détruites ont été officiellement remises à une fonderie en vue de leur transformation en matériel de construction. Le Service de la lutte antimines a aidé le Gouvernement à construire ou réhabiliter cinq sites d'entreposage d'armes et de munitions et à détruire 51 engins explosifs. Il a aussi formé 22 membres de la police, de la gendarmerie et de l'armée à la gestion des armes et des munitions. Avec l'aide de l'ONU, la Commission a publié des directives établissant des procédures pour la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, et des modules de formations standardisés fondés sur les protocoles internationaux.

VII. Droits de l'homme

44. Sur le plan des droits de l'homme, on a signalé un certain nombre d'arrestations arbitraires, de mauvais traitements, de détentions illégales, de rackets, d'extorsions de fonds et de violences sexuelles et sexistes contre des femmes et des enfants. Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mai, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire et certains gendarmes, policiers et autres agents de l'État se seraient livrés à une exécution extrajudiciaire, auraient torturé et maltraité 35 personnes, et auraient arrêté arbitrairement et placé illégalement en détention 46 personnes. La faible proportion d'auteurs de violations qui ont été soumis à des mesures judiciaires ou disciplinaires est demeurée source de préoccupation.

45. Le 24 mars, Mohammed Ayat, le nouvel Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, a présenté au Conseil des droits de l'homme un rapport dans lequel il a souligné que si le Gouvernement ivoirien avait fait des progrès en matière de protection des droits de l'homme, il fallait en faire davantage pour veiller à ce que toute personne ayant commis des violations des droits de l'homme fasse l'objet de poursuites, quelle que soit son affiliation politique. En mars également, le Comité des droits de l'homme a examiné dans quelle mesure la Côte d'Ivoire respectait les obligations que lui imposait le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et publié ses observations finales le 31 mars. Il a formulé des recommandations concernant le mandat et l'indépendance de la Commission nationale des droits de l'homme et recommandé également que le rapport de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation soit mis à la disposition du public.

46. La situation difficile dans laquelle se trouvent ceux qui sont maintenus en détention provisoire prolongée a poussé 150 individus incarcérés dans la prison civile centrale d'Abidjan en raison de la crise postélectorale à entamer une grève de la faim le 1^{er} décembre, comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport. Ils ont recommencé à s'alimenter le 25 décembre, après l'intervention de ma Représentante spéciale.

47. Le 8 avril, avec l'appui de l'ONUCI, la Commission nationale des droits de l'homme a mis en place un observatoire national destiné à surveiller le respect des droits de l'homme pendant le processus électoral. L'Opération a aidé le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques à appliquer les recommandations issues de l'examen périodique universel, notamment en organisant un atelier à Abidjan le 17 décembre.

Protection de l'enfance

48. Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mai, on a enregistré 64 viols sur des filles âgées de 2 à 16 ans, dont 8 auraient été commis par des agents de l'État. Pendant la même période, 28 filles auraient été victimes de mutilations génitales et deux de tentative de mariage forcé. Dans l'ensemble, le nombre de violations signalées a diminué par rapport à la période précédente.

49. Le 12 février, l'ONUCI est intervenue pour assurer le démantèlement d'un poste de contrôle tenu par des éléments des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, qui était situé à l'entrée de l'école primaire du village de Godjiboué, près de San Pedro, et empêchait les enfants d'exercer leur droit à l'éducation.

Violence sexuelle

50. Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mai, l'ONU a enquêté sur 80 viols et autres violences sexuelles (y compris huit viols collectifs et une tentative de viol collectif), dont 67 infligés à des enfants, soit un nombre moins élevé qu'au cours de la période précédente. Le fait que les auteurs présumés sont rarement traduits en justice est demeuré le principal obstacle à la lutte contre les violences sexuelles. En ce qui concerne les 80 cas de viol enregistrés, 31 auteurs présumés ont été arrêtés et placés en détention, mais 10 seulement ont été jugés par les juridictions nationales et condamnés pour « attentat à la pudeur » à une peine d'emprisonnement comprise allant de 3 mois à 10 ans. Les autres ont été remis en liberté faute de preuves ou parce que la victime avait retiré sa plainte ou ne s'était pas présentée aux audiences du tribunal par crainte de représailles. La plupart des victimes ont continué de recourir aux mécanismes traditionnels plutôt qu'au système judiciaire national.

51. En décembre, l'ONUCI a mené des activités pour donner aux acteurs de la société civile et au personnel des six centres d'aide juridique les moyens de mieux faire en sorte que les auteurs de violences sexuelles soient amenés à rendre des comptes. En vue d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action élaboré par le comité d'experts nationaux sur la violence sexuelle liée aux conflits, l'ONUCI a aidé le comité à faire œuvre de sensibilisation auprès des Forces républicaines de Côte d'Ivoire lors des Journées Portes ouvertes sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire qui se sont tenues à Abidjan du 4 au 6 décembre, au cours desquelles le Premier Ministre et le chef d'état-major des forces républicaines ont réaffirmé leur détermination à lutter contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles commises en période de conflit.

Égalité des sexes

52. Le 2 mars, lors de l'inauguration du Conseil national de la femme, le Président Ouattara s'est engagé à consolider les droits des femmes et à associer davantage celles-ci à l'édification de la démocratie, dans le droit fil des efforts déployés par l'Union africaine et conformément à la Convention des Nations Unies sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Président a également publié une liste des femmes dotées des qualifications professionnelles voulues pour siéger dans les organes de décision et contribuer au développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire.

53. L'ONUCI et les organisations non gouvernementales de la zone de Bouaké ont organisé des activités de formation et de sensibilisation visant à promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux élections à l'intention de plus de 1 700 personnes dans les régions de Gbeke et de Hambol.

VIH/sida

54. Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mai, l'ONUCI a mené auprès de 7 317 personnes des activités de sensibilisation à la prévention du VIH/sida et offert des services de conseil et de dépistage volontaire à 1 158 personnes, dont 656 ex-combattants. En outre, 1 935 personnes, notamment des rapatriés et des membres de la population, ont été sensibilisés au problème du VIH/sida et de la violence sexuelle. Le 18 décembre, le Président a présidé la cinquième session du Conseil national de lutte contre le VIH/sida, tenue à Abidjan, au cours de laquelle il a indiqué que la prévalence du VIH/sida en Côte d'Ivoire était tombée de 3,7 % en 2012 à 2,7 % en 2014.

VIII. Médias

55. Certains organes de presse ont continué de véhiculer des informations incendiaires et des discours de haine. L'ONUCI a redoublé d'efforts pour renforcer le professionnalisme et la déontologie dans les médias et promouvoir le journalisme responsable, de façon à favoriser l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques. Le 26 février, en coopération avec la Ministre de l'enseignement supérieur, elle a lancé une campagne de sensibilisation à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, qui a ensuite été étendue à six autres universités et deux écoles secondaires. La station de radio ONUCI-FM a continué, dans ses émissions, de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale.

IX. Situation économique

56. L'économie ivoirienne a continué de progresser, affichant un taux de croissance de 9,1 % en 2014, contre 8,1 % en 2013. La croissance a été stimulée par le secteur manufacturier et les services, ainsi que par l'augmentation de la consommation nationale et des indices boursiers. Les comptes extérieurs se sont également améliorés, de même que la balance commerciale, qui s'est accrue de plus de 2,4 %. L'investissement étranger direct a augmenté, pour s'établir à 730 millions de dollars en 2014. En outre, le pays est parvenu à répondre aux conditions voulues pour bénéficier du Threshold Program de la Millennium Challenge Corporation, organisme d'aide aux pays étrangers des États-Unis. La dette extérieure a également continué de s'améliorer et est demeurée en dessous du seuil du critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et du scénario de viabilité de la dette du Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

La création d'emplois a été tirée par le secteur agricole et les services, qui ont créé au total environ 110 000 emplois en 2014.

57. La Côte d'Ivoire a enregistré de très bons résultats en ce qui concerne l'exécution de ses programmes pour le FMI, lequel a procédé, du 18 mars au 2 avril, à un examen du programme économique et financier financé au moyen d'un accord conclu au titre de la facilité élargie de crédit. En février, la Côte d'Ivoire a émis 1 milliard de dollars d'euro-obligations à un rendement de 6,625 %, qui a été souscrite quatre fois. Le pays est le deuxième plus gros émetteur d'obligations d'Afrique subsaharienne (après l'Afrique du Sud), celles-ci se montant à 4,25 milliards de dollars.

58. Organisée par la Côte d'Ivoire et le PNUD en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement et la Banque mondiale et présidée par le Président Ouattara, une conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique, destinée à promouvoir l'échange de données d'expérience, s'est tenue à Abidjan du 18 au 20 mars. Elle a débouché sur l'adoption, le 20 mars, de la Déclaration d'Abidjan, qui couvre les domaines prioritaires, et il est prévu de mettre en place un mécanisme de suivi et un comité de haut niveau.

X. Situation humanitaire

59. Au 31 mars, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait enregistré 38 121 réfugiés ivoiriens au Libéria et 19 433 dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Tout au long de la période considérée, le rapatriement volontaire facilité des réfugiés ivoiriens a été suspendu à la demande de la Côte d'Ivoire, à titre de mesure préventive contre le virus Ebola. Le 12 mars, la commission tripartite composée des Gouvernements ivoirien et libérien et du HCR a recommandé la reprise des activités de rapatriement.

60. On estime à 300 000 le nombre de civils qui étaient toujours déplacés à l'intérieur de la Côte d'Ivoire au 1^{er} mai. Les attaques visées aux paragraphes 26 à 28 du présent rapport ont fait près de 3 000 déplacés, principalement des femmes et des enfants, tandis que des litiges fonciers dans les régions de Bas Sassandra, Cavally et Montagnes ont contribué au déplacement de quelque 150 personnes. Les acteurs humanitaires ont offert de l'eau, des soins de santé, des services d'assainissement, des vivres et des articles non alimentaires aux déplacés afin de compléter l'assistance offerte par les autorités nationales.

61. Le Gouvernement a mis au point sa stratégie humanitaire pour la période 2014/15 et un plan d'action connexe, qui visent à répondre aux besoins humanitaires résiduels dans le pays. Seuls 19,7 millions de dollars des 37,5 millions de dollars nécessaires pour couvrir les besoins en 2014 ont été versés. En 2015, un montant supplémentaire de 53,4 millions de dollars est nécessaire à l'exécution des programmes d'aide humanitaire et de relèvement rapide.

62. À Abidjan du 23 au 25 février, le HCR et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tenu une conférence régionale ministérielle sur l'apatridie, à laquelle ont participé le Président Ouattara et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. À l'issue de cette conférence, les 15 États membres de la CEDEAO ont signé un communiqué final dans lequel ils se

sont engagés à régler le problème dans la région au cours des 10 prochaines années. On estime à 750 000 le nombre d'apatrides vivant en Côte d'Ivoire.

XI. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

63. Au 1^{er} mai, la composante militaire de l'ONUCI comptait 5 644 éléments, dont 5 375 membres des contingents (5 bataillons d'infanterie, 1 unité d'intervention rapide et des éléments habilitants), 92 officiers d'état-major et 177 observateurs militaires, pour un effectif autorisé de 7 137 éléments. Les femmes représentent 1,5 % des effectifs. Plus de la moitié de la composante militaire de l'ONUCI est déployée dans l'ouest du pays.

64. En application de la résolution 2162 (2014), dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé que l'effectif militaire autorisé serait ramené à 5 437 éléments d'ici au 30 juin 2015, l'Opération avait retiré, au 1^{er} mai, 1 987 membres des contingents, soit 1 280 soldats d'infanterie, 273 membres des unités du génie, 300 éléments chargés des transports, les 104 membres d'une unité d'hélicoptères de manœuvre légers et 30 éléments chargés des transmissions. Il est également prévu de rapatrier 256 soldats supplémentaires en juin. La force a par ailleurs été dotée de 543 nouveaux éléments, dont 195 soldats appelés à transformer la force de réserve en une force de réaction rapide, comme indiqué au paragraphe 65 ci-après, 85 soldats devant composer une unité d'hélicoptères de manœuvre moyens et 263 soldats permettant de constituer une équipe spéciale déployée dans l'est du pays. Dans le même temps, la force de l'ONUCI a poursuivi sa reconfiguration, l'objectif étant d'accroître sa mobilité et de se concentrer les zones à risque tout en réduisant sa présence à l'est du pays et en adoptant une position plus préemptive afin d'exercer son mandat de protection des civils dans les zones où elle est déployée, dans les limites de ses capacités. Depuis mon dernier rapport, la force a organisé 165 activités de formation portant essentiellement sur la dissuasion active, la protection de l'efficacité militaire et le renforcement de la capacité d'intervention rapide. Il est recommandé de ne procéder à une nouvelle réduction de la composante militaire de l'ONUCI qu'à l'issue de la période électorale.

Force régionale d'intervention rapide

65. La force de réaction rapide autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2162 (2014), qui compte 650 hommes, est désormais pleinement opérationnelle et apte à mettre en œuvre le mandat de l'ONUCI, tout en pouvant renforcer provisoirement la MINUL en cas de détérioration grave des conditions de sécurité au Libéria. Au 24 avril, le concept et les mécanismes de la force d'intervention rapide avaient été validés et mis à l'essai avec succès. L'aptitude opérationnelle de l'Opération continuera de progresser grâce à de nouvelles activités de formation, de coopération et de préparation.

Forces françaises

66. Le 21 janvier 2015, les Forces françaises de l'opération Licorne, qui comptaient 450 éléments, ont annoncé la fin de leurs opérations en Côte d'Ivoire,

après 12 ans d'activité. Parallèlement, les forces françaises en Côte d'Ivoire, dotées d'environ 580 militaires, ont été créées et chargées en particulier de mettre en place la coopération militaire bilatérale préconisée dans l'accord de partenariat pour la défense signé par la Côte d'Ivoire et la France en 2012. Par sa résolution 2162 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2015 l'autorisation qu'il avait donnée aux forces françaises de soutenir l'ONUCI dans la limite de leurs moyens et dans leurs zones de déploiement. L'ONUCI a encore besoin de cet appui, tout particulièrement pendant la période électorale, et les modalités devraient par conséquent en être définies officiellement dans un nouveau mémorandum d'accord. La France collabore déjà avec les Forces républicaines de Côte d'Ivoire pour les aider à élaborer leurs plans de sécurité électorale, et des réunions tripartites rassemblant les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, l'ONUCI et les forces françaises sont toujours organisées deux fois par mois.

Composante de police

67. Au 1^{er} mai, la composante de police de l'ONUCI comptait 1 494 éléments pour un effectif autorisé de 1 500 éléments, dont 495 policiers et 6 unités de police constituées déployées à Abidjan (2), Bouaké, Daloa, Guiglo et Korhogo. Les femmes représentent 10 % des effectifs.

68. Les attributions des unités de police constituées ont été légèrement modifiées, de façon à renforcer leur capacité opérationnelle et leur mobilité. Ces unités continueront d'appuyer les forces de sécurité nationales et de contribuer à combler les vides sécuritaires dans les zones évacuées par la force de l'ONUCI, en mettant l'accent sur le maintien de l'ordre, la lutte antiémeutes et l'appui opérationnel. En outre, la police des Nations Unies offrira appui et conseils aux services de maintien de l'ordre et de sécurité ivoiriens, notamment en effectuant des patrouilles conjointes, en menant des activités de conseil et de formation ou en partageant les mêmes locaux dans les postes de police et les brigades de gendarmerie de l'ensemble du pays, et s'emploiera tout particulièrement à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan national de sécurité électorale. Il est recommandé de ne procéder à une nouvelle réduction de la composante police de l'ONUCI qu'à l'issue de la période électorale.

Déontologie et discipline

69. L'ONUCI a continué de s'employer à assurer le respect de sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et des autres comportements répréhensibles. Pendant la période considérée, on n'a enregistré aucune allégation d'inconduite sexuelle visant un membre du personnel en tenue ou du personnel civil de l'ONUCI.

Protection des civils

70. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de l'ONU, l'ONUCI a mené une évaluation des risques pesant sur les civils et des vulnérabilités de ceux-ci, en vue de recenser les foyers de tension et d'aider à déterminer les moyens dont l'ensemble des organismes des Nations Unies œuvrant en Côte d'Ivoire auront besoin pour assurer la protection des civils pendant la période électorale. Au cours de la période considérée, 50 agents des Nations Unies ont reçu une formation en matière de protection des civils. L'ONUCI a également

dispensé une formation analogue à 64 membres des forces de sécurité et de défense nationales.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

71. Au cours de la période considérée, les plus grands risques pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ont été la criminalité et les accidents de la route. Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mai, un fonctionnaire des Nations Unies a été tué, un autre a subi un vol à main armée et deux ont vu leur véhicule forcé. Neuf membres du personnel militaire de l'ONUCI ont trouvé la mort dans des accidents de voiture survenus le 27 janvier et le 3 février. Le 8 mars, le corps d'un agent de l'ONUCI recruté sur le plan national qui avait été tué par balle a été retrouvé à Bouaké; la police nationale enquête actuellement sur cette affaire avec l'appui de l'ONUCI. En outre, un militaire est décédé de causes naturelles le 2 mars, de même que deux policiers, le 8 mars et le 20 avril.

XIII. Incidences financières

72. Mon projet de budget pour le fonctionnement de l'ONUCI durant la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, qui s'élève à 418,2 millions de dollars, a été soumis à l'Assemblée générale pour examen et approbation pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération au-delà du 30 juin 2015, le coût du fonctionnement de celle-ci serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée pour l'exercice 2015/16.

73. Au 22 avril 2015, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de l'ONUCI s'élevait à 126,7 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 2 160,3 millions de dollars.

74. Le remboursement aux gouvernements du coût des contingents et du matériel leur appartenant a été effectué pour les périodes allant jusqu'en janvier 2015 et décembre 2014, respectivement, conformément à l'échéancier trimestriel.

XIV. Observations

75. En octobre 2015, le peuple ivoirien se rendra aux urnes pour élire le prochain Président. Le succès de ces élections et l'entrée en fonctions, dans le calme, du prochain chef d'État démocratiquement élu marqueront une étape essentielle dans la consolidation acquis, y compris en ce qui concerne la réconciliation nationale et le développement économique, depuis la violente crise postélectorale de 2010-2011. Il est essentiel que l'ensemble des acteurs politiques et leurs sympathisants continuent de participer au processus démocratique dans un esprit constructif pour faire en sorte que les élections d'octobre soient libres, régulières, transparentes, pacifiques et ouvertes à tous.

76. Je suis encouragé par le fait que le Gouvernement, sous la direction du Président Ouattara, demeure déterminé à faire progresser le dialogue politique et la réconciliation nationale tout en faisant des gestes de conciliation en direction de

l'opposition politique. Le Gouvernement devrait poursuivre et intensifier ses efforts à mesure que la date des élections approche et que les enjeux politiques deviennent plus élevés. Il est en effet indispensable de régler ces questions avant les élections. Toutefois, pour consolider les gains obtenus de haute lutte et faire en sorte que l'ensemble de la société en bénéficie, il faut que tous les acteurs politiques redoublent d'efforts pour éliminer les clivages politiques et sociaux qui subsistent et demandent à leurs sympathisants de faire de même.

77. Dans les mois à venir, l'ensemble des acteurs politiques doivent saisir l'occasion qui s'offre à eux de mener un dialogue constructif et utile qui facilitera la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous. Une démocratie forte et dynamique a besoin d'une opposition vibrante et mobilisée dont les droits, y compris le droit de réunion, sont respectés. Je me félicite donc de la décision du Gouvernement d'élargir la participation aux prochaines élections et d'offrir un financement aux partis politiques. Je salue également les progrès accomplis sur la voie de la mise en place d'un cadre juridique pour les élections, notamment la modification du Code électoral. Il reste toutefois encore beaucoup à faire, notamment pour ce qui est de garantir à tous les acteurs politiques un accès équitable aux médias d'État, et je demande instamment au Gouvernement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour permettre aux membres de l'opposition de faire davantage entendre leur voix. Dans le même temps, je demeure préoccupé par la persistance de messages provocateurs diffusés par les médias, et lance un appel à tous les acteurs politiques pour qu'ils s'abstiennent de tout discours incendiaire nuisant à la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

78. L'ONU aidera les autorités et les institutions ivoiriennes à préparer le processus électoral, notamment grâce aux bons offices de ma Représentante spéciale. Je demande par ailleurs au Conseil de sécurité d'approuver l'élargissement du mandat de l'ONUCI en matière d'assistance électorale, dans les limites des ressources existantes, comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 12 décembre 2014 (S/2014/892). Dans l'intervalle, les organismes des Nations Unies continueront d'aider les acteurs ivoiriens à créer un climat propice à un processus électoral pacifique, notamment en contribuant à faciliter le dialogue et en collaborant avec les organismes nationaux de sécurité afin de mettre en place les conditions de sécurité voulues.

79. Les attaques armées lancées contre des communautés dans l'ouest du pays sont extrêmement préoccupantes et mettent en évidence les problèmes liés aux droits fonciers, les conflits intercommunautaires et, dans certains cas, l'hostilité envers les Forces républicaines de Côte d'Ivoire. Ces attaques ayant des conséquences dévastatrices pour les civils, les autorités nationales doivent impérativement jouer un rôle moteur s'agissant d'atténuer la menace qu'elles représentent, y compris en vue d'atténuer le risque d'instabilité localisée durant la période électorale.

80. En rendant irréversibles les progrès accomplis dans des domaines clefs tels que la réconciliation, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la décentralisation de l'administration et la lutte contre la corruption, qui sont souvent liés les uns aux autres, on contribuera à renforcer la confiance de la population dans l'avenir de l'État et de ses institutions, ce qui aidera à instaurer un climat politique propice à la tenue d'élections crédibles, transparentes et pacifiques, et à installer durablement la paix.

81. La Côte d'Ivoire a fait des efforts pour traduire en justice certains auteurs présumés d'infractions commises contre l'État pendant la crise qui a suivi les élections. Cela étant, le sentiment qu'il existe une « justice des vainqueurs », entretenu par le fait que seuls les membres et associés de l'ancien régime aient été poursuivis à ce jour, demeure une grande source de préoccupation; en outre, aucun auteur présumé de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire n'a encore été amené à rendre des comptes. Pour asseoir véritablement la réconciliation, il faudra s'employer plus activement à concrétiser le principe fondamental de l'égalité devant la loi. C'est pourquoi il est essentiel de faire avancer les enquêtes et les poursuites engagées contre toutes les personnes soupçonnées d'avoir commis des violations des droits de l'homme, quels que soient leur statut ou leur appartenance politique.

82. Je demeure profondément préoccupé par le retard pris dans les enquêtes concernant plusieurs affaires graves, notamment le meurtre de sept soldats de la paix en juin 2012 et l'attaque lancée contre le camp de déplacés de Nahibly en juillet 2012. Je demande instamment au Gouvernement de demeurer déterminé à assurer une justice équitable et impartiale et de veiller à ce que les auteurs de crimes graves soient traduits en justice.

83. Je félicite la Commission Dialogue, vérité et réconciliation d'avoir formulé une série de recommandations susceptibles d'aider à faire avancer la réconciliation nationale, y compris à offrir réparation aux victimes. Pour appliquer ces recommandations, il importe de mettre en place des mécanismes et des programmes efficaces, dotés de ressources suffisantes. Je salue la détermination du Président Ouattara à cet égard et suis heureux de constater qu'un premier versement destiné à indemniser les victimes a été effectué. Dans le même temps, je demande instamment au Gouvernement de rendre public le rapport établi par la Commission, car la tenue d'un débat libre et ouvert sur le passé pourrait aider à façonner un avenir meilleur pour tous les Ivoiriens. Le peuple et le Gouvernement ivoiriens doivent impérativement redoubler d'efforts pour promouvoir la réconciliation dans l'ensemble du pays et à tous les niveaux de la société. À cet égard, je salue les efforts déployés pour faire avancer le dialogue intercommunautaire, qui est un important outil pour la promotion de la cohésion sociale et la réconciliation entre les communautés.

84. La situation des droits de l'homme s'est quelque peu améliorée, notamment avec l'instauration du premier mécanisme national visant à améliorer l'équilibre entre les sexes dans toutes les institutions. Il reste toutefois de nombreux problèmes à régler avant les élections d'octobre, et je demeure préoccupé par les informations faisant état d'exactions commises par les forces de sécurité, ainsi que de violences sexuelles ou sexistes, de pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mutilations génitales féminines, d'enlèvements, de mutilations et de meurtres d'enfants. Le Gouvernement et ses partenaires doivent impérativement faire le nécessaire pour renforcer le système judiciaire national en vue de poursuivre plus systématiquement les auteurs présumés de violations des droits de l'homme, tout en prenant des mesures pour protéger les droits des victimes. En outre, je supplie le Gouvernement d'assurer le respect du droit de toutes les personnes en détention à une procédure régulière.

85. Les systèmes judiciaire et pénitentiaire ont toujours besoin d'une aide importante pour le renforcement de leurs capacités, et j'engage vivement les

partenaires à fournir l'assistance nécessaire, étant donné que ces tâches ne relèvent plus du mandat de l'ONUCI. Pour assurer le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, les autorités nationales devront bénéficier d'un appui stratégique et opérationnel ciblé, qui viendra compléter les efforts visant à renforcer la police et la gendarmerie nationales, dans le cadre d'une approche globale de l'appareil de justice pénale.

86. Il convient de louer l'action menée par le Gouvernement pour restructurer et professionnaliser son secteur de la défense et de la sécurité. Toutefois, malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme national de réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités opérationnelles des prestataires de services de sécurité continue de poser des problèmes. Il faut prendre d'urgence des mesures pour remédier aux lacunes opérationnelles de la police et la gendarmerie, notamment le manque de matériel adéquat, tout particulièrement dans la perspective des élections d'octobre. Si l'on veut que la population ait confiance dans le secteur de la sécurité, il demeure indispensable d'assurer la légitimité et la responsabilité des institutions chargées de la sécurité.

87. Je me félicite des mesures ambitieuses prises en vue de mener à bien le désarmement et la démobilisation de tous les ex-combattants d'ici à juin 2015. Dans le même temps, il importe de trouver et d'appliquer des solutions viables à long terme pour s'occuper des ex-combattants qui attendent toujours d'être réinsérés. Comme les autorités ivoiriennes l'ont demandé, l'ONUCI continuera d'apporter son appui à la réinsertion des ex-combattants après le mois de juin. Dans le même temps, le Gouvernement ivoirien devrait accorder la priorité à la coordination des activités et à la participation de tous les partenaires intéressés, y compris le secteur privé.

88. Si la fermeture des frontières terrestres et la suspension des activités transfrontières, notamment les opérations conjointes de sécurité et le rapatriement des réfugiés, s'imposaient pour prévenir la propagation du virus Ebola en Côte d'Ivoire, ces mesures ont nui à la mise en place de protocoles transfrontières efficaces et risqué de créer un vide sécuritaire dans les zones frontalières. Je me félicite par conséquent de la reprise des mécanismes tripartites et quadripartites, ainsi que du projet visant à relancer le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens. Par ailleurs, il importe que les pays de la région s'investissent davantage dans leur coopération bilatérale et régionale et, à cet égard, je me félicite des importantes mesures que prennent actuellement les États membres de la CEDEAO pour lutter contre l'apatridie et de l'action collective visant à mobiliser les énergies pour endiguer durablement l'Ebola.

89. La Côte d'Ivoire a enregistré des progrès sur de nombreux fronts, ce qui pousse à l'optimisme. Cela étant, de nombreux problèmes subsistent. Il est absolument essentiel de prendre toutes les précautions voulues pour éviter que les gains durement acquis au cours des 10 dernières années ne soient mis à mal. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de l'ONUCI pour une période d'un an, jusqu'au 30 juin 2016, et de doter celle-ci d'un effectif autorisé de 5 437 militaires et 1 500 policiers, tout en élargissant son mandat en matière d'assistance électorale.

90. Je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire, Aïchatou Mindaoudou, pour la façon exemplaire dont elle dirige l'ONUCI. Je suis également reconnaissant à l'ensemble des membres du personnel civil et en

tenue des Nations Unies, aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, à l'Union africaine, à la CEDEAO, à l'Union du fleuve Mano et aux organisations régionales, aux partenaires multilatéraux et bilatéraux, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour leur précieuse contribution à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

Annexe I

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire :
effectifs militaires et de police(Au 1^{er} mai 2015)

Pays	Composante militaire				Composante de police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Unités de police constituées	Policiers
Bangladesh	13	9	1 434	1 456	180	–
Bénin	9	7	370	386	–	54
Bolivie (État plurinational de)	3	–	–	3	–	–
Brésil	3	3	–	6	–	–
Burkina Faso	–	–	–	–	–	54
Burundi	–	–	–	–	–	65
Cameroun	–	–	–	–	–	14
Chine	6	–	–	6	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	16
Égypte	–	1	175	176	–	25
El Salvador	3	–	–	3	–	–
Équateur	2	–	–	2	–	–
Espagne	–	1	–	1	–	–
Éthiopie	2	–	–	2	–	–
Fédération de Russie	6	–	–	6	–	–
France	–	5	–	5	–	7
Gambie	3	–	–	3	–	–
Ghana	6	7	150	163	–	5
Guatemala	5	–	–	5	–	–
Guinée	1	–	–	1	–	–
Inde	9	–	–	9	–	–
Irlande	2	–	–	2	–	–
Jordanie	8	12	–	20	490	11
Kazakhstan	2	–	–	2	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	3
Malawi	3	2	–	5	–	–
Maroc	–	3	715	718	–	–
Mauritanie	–	–	–	–	139	–
Namibie	2	–	–	2	–	–
Népal	3	1	–	4	–	–
Niger	5	4	862	871	–	43
Nigéria	3	–	–	3	–	4
Ouganda	5	2	–	7	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
Pakistan	12	15	452	479	190	–
Paraguay	1	2	–	3	–	–
Pérou	2	–	–	2	–	–
Pologne	1	–	–	1	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	6
République de Corée	2	–	–	2	–	–
République de Moldova	2	–	–	2	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	14
République-Unie de Tanzanie	2	2	–	4	–	–
Roumanie	6	–	–	6	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	34
Sénégal	7	3	721	731	–	33
Serbie	6	–	–	6	–	–
Suisse	–	–	–	–	–	1
Tchad	4	–	–	4	–	10
Togo	7	6	465	478	–	5
Tunisie	7	3	–	10	–	53
Turquie	–	–	–	–	–	8
Ukraine	–	3	31	34	–	12
Uruguay	1	–	–	1	–	–
Vanuatu	–	–	–	–	–	3
Yémen	9	1	–	10	–	15
Zambie	1	–	–	1	–	–
Zimbabwe	3	–	–	3	–	–
Total	177	92	5 375	5 644	999	495

Annexe II

